Flexiperf BAP Horizontal Bâtiment

Flexiperf BAP Horizontal Bâtiment est un béton autoplaçant destiné à la réalisation de dallages et planchers pour les bâtiments.

Votre devis en ligne Téléchargez la fiche

- Domaine d'application
- Avantages
- Caractéristiques
- Mise en œuvre

Domaine d'application

Un doute sur le choix de votre béton ?
Nos conseillers sont là pour vous guider
Contactez-nous au +33 (0)4 74 27 59 00

Flexiperf BAP Horizontal Bâtiment est un béton autoplaçant permettant la réalisation de dallages et planchers pour les bâtiments collectifs, tertiaires, industriels et agricoles.

Ce béton est particulièrement recommandé pour la réalisation de différents types de :

- **Dallages sur terre-plein** (DTU 13-3-2)
- **Planchers coulés en place : dalle pleine.**
- **Planchers à prédalles BA préfabriquées.**
- **Planchers à poutrelles BP et entrevous** (BP : Béton Précontraint).
- **Planchers collaborants.**
- **Planchers à dalles alvéolaires précontraintes**

Toutefois, ce béton ne peut être employé pour les dallages industriels répondant aux DTU 13-3-1 (NF P 11-213-1).

Avantages

- Béton autoplaçant supprimant la vibration.
- Facilité de mise en œuvre du fait de la grande fluidité.
- Rapidité d’exécution.
- Parfait enrobage des armatures.
- Garantie de la qualité du béton mis en œuvre (pas de rajout d’eau, robustesse).
- Excellente planéité.
- Possibilité de le pomper.
- Confort de travail des salariés avec une réduction de manipulation.

Info +

Le coulage d’un plancher avec le béton Flexiperf BAP Horizontal Bâtiment réalisé à la pompe permet de libérer la grue pour le décoffrage et le coffrage des voiles.

Caractéristiques

Flexiperf BAP Horizontal Bâtiment est un béton prêt à l’emploi autoplaçant conforme à la norme NF EN 206/CN, conforme à la norme 18-201 (DTU 21) et au cahier des prescriptions techniques communes aux procédés de planchers.

Classe de résistance allant de C25/30 à C35/40.

Toutes classes d’exposition avec un minimum XC1.

Granulométries : Dmax 10 à 22,4.

Consistances SF1 ou SF2.

Mise en œuvre

Flexiperf BAP Horizontal Bâtiment peut être coulé avec la goulotte du camion toupie, à la benne, au tapis ou à la pompe.

Pour la réalisation d’un plancher, il est impératif de s’assurer des points suivants :

- Etaiement du plancher.
- Vérification de l’étanchéité du coffrage horizontal et vertical.
- Vérification de l’étanchéité avec les conduits d’évacuation.
- Présence de gaines électriques attachées tous les 50 cm.
- Epaisseur minimum à respecter en fonction du type de plancher et CPT Planchers.
- Coulage du béton autoplaçant à l’aide d’une raclette.
- Nivellement du béton avec un appareil adapté.
- Passage de la barre de répartition afin d’obtenir une planéité parfaite en passes croisées.
- Pulvérisation du produit de cure en surface de manière uniforme.

Recommandations

Se référer à la fiche “**Règles de mise en œuvre et précautions d’emploi**”.

Conseils produits +

Avec une adaptation de la formulation (ajout d’un accélérateur de prise ou augmentation du dosage en ciment), nous pouvons vous garantir une résistance élevée à jeune âge pour la dépose du décoffrage, sans supprimer les étais de séchage.